



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2021

L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES S'ENGAGENT POUR LES FESTIVALS EN 2021 - DÉCLARATION COMMUNE

Festivals 2021, on y croit et on s'engage !

L'État, les collectivités territoriales et les intercommunalités décident d'**agir ensemble** pour qu'une véritable saison de festivals puisse avoir lieu en 2021, après une année 2020 qui nous a privé de ces événements indispensables pour les artistes, les publics, les équipes et les territoires qui vivent souvent au rythme des festivals.

Quelles que soient leur forme (dans des salles, en extérieur, sur l'espace public...), leur esthétique ou leur fréquentation, les festivals jouent un rôle essentiel à la fois :

- **dans la rencontre des artistes avec les publics**, fédérant souvent un public large, différent de celui rencontré dans les salles, notamment plus jeune,
- **dans la structuration des filières artistiques et culturelles**, en soutenant la création, la production et la diffusion de nouveaux projets, l'accompagnement d'artistes émergents et l'emploi artistique et culturel,
- et **dans le développement culturel et économique des territoires**, par un maillage et une irrigation de l'ensemble du pays.

Pour permettre aux organisateurs de se projeter et de prendre les meilleures décisions quant à la tenue de leur événement, l'Etat a donné un premier cadre de travail le 18 février dernier, basé sur une **jauge maximale assise de 5.000 personnes par site et par spectacle, avec distanciation en configuration assise. Cette jauge sera possible dès le 9 juin 2021 au regard des perspectives de la situation sanitaire et du phasage retenu pour la réouverture des lieux culturels**. A compter du 19 mai, de premiers festivals pourront néanmoins se dérouler, selon des conditions de jauge plus réduites, adaptées à la situation sanitaire.

Dès aujourd'hui, l'Etat et les collectivités territoriales souhaitent **s'engager et unir leurs forces pour que la saison festivalière 2021 soit la plus réussie possible**, en dépit des contraintes fortes qui demeureront.

► L'Etat, les collectivités territoriales et les intercommunalités s'engagent à mobiliser et à unir toutes leurs énergies pour que les événements aient lieu.

Au-delà de leur rôle majeur dans l'accès à l'art et à la culture, et de leur importance considérable pour l'écosystème artistique et culturel, les festivals ont des impacts directs et indirects sur l'activité économique des territoires et sont générateurs d'emplois permanents et intermittents.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les festivals contribuent ainsi à l'animation et à l'attractivité de nombreuses communes, mais aussi plus largement au rayonnement des territoires tant aux niveaux départementaux et régionaux que parfois nationaux et internationaux.

► L'Etat, les collectivités territoriales et les intercommunalités s'engagent, chacun dans son rôle et ses responsabilités, à accompagner les organisateurs dans la réalisation des événements, notamment pour tenir compte de leur adaptation au cadre sanitaire, aux contraintes logistiques et aux surcoûts.

Compte tenu de la situation sanitaire, la plupart des organisateurs de festivals sont en train d'adapter leur format, leurs dates et leurs méthodes ; il convient de les accompagner au mieux.

- Engagements de l'Etat

- L'Etat soutient fortement les organisateurs de festivals comme l'ensemble des entreprises et structures privées, qui bénéficient des **mesures transversales** mises en place pour accompagner économiquement des acteurs dans le cadre de la crise sanitaire. **Ce soutien se poursuivra tant qu'il sera nécessaire.**
- Comme en 2020, et en plus des aides habituelles apportées aux festivals, l'Etat met en place un **fonds dédié à l'accompagnement des festivals**, pour tenir compte des contraintes particulières liées à la situation sanitaire (plafonds de jauge, distanciation, protocoles, etc.), et compenser une part importante des déficits d'exploitation qui en résulteront. Ce fonds est doté de **30 M€**, dont 20 M€ sont dédiés à la musique et pilotés par le CNM en collaboration avec les DRAC, et 10 M€ sont gérés par les DRAC et les directions d'administration centrale du ministère de la Culture.
- L'Etat élabore le **cadre et les paramètres du protocole sanitaire national** qui sera applicable aux festivals, en concertation avec les collectivités territoriales et les organisations professionnelles. Il s'efforcera de donner le plus tôt possible de la visibilité aux organisateurs sur l'application de ce cadre pour la saison 2021.

- Engagements des collectivités territoriales et des intercommunalités

- **Principaux financeurs des festivals**, les collectivités territoriales et les intercommunalités s'efforceront de soutenir, comme l'Etat, les festivals de leur ressort territorial, afin de rendre possible et de faciliter la saison 2021 des festivals.
- Dans ce cadre, elles veilleront, lorsque cela est possible, à maintenir les subventions habituelles apportées aux festivals.
- Elles pourront également **soutenir directement, aux côtés des DRAC, les festivals par des fonds exceptionnels**, voire décider de participer au fonds festivals piloté par le CNM.
- Enfin, les collectivités territoriales s'engagent à veiller à la bonne déclinaison et mise en œuvre du protocole sanitaire national, en liaison avec les organisateurs.

L'Etat, les collectivités territoriales et les intercommunalités s'engagent également à faire tous leurs efforts pour soutenir les organisateurs qui seraient tenus d'annuler leur événement en 2021 en raison du contexte sanitaire.

► L'Etat, les collectivités territoriales et les intercommunalités s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter l'organisation concrète des festivals

Au-delà de l'accompagnement financier, l'Etat et les collectivités mobiliseront, chacun dans leur rôle et leurs responsabilités, leurs moyens techniques, juridiques et humains, pour que l'organisation des festivals soit facilitée et simplifiée, dans le respect des conditions et protocoles sanitaires en vigueur.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Conseils Locaux des Territoires pour la Culture, déclinés dans chaque région, seront des instances particulièrement utiles pour suivre et faciliter la mise en œuvre de ces engagements au plus près des territoires, afin que la saison 2021 des festivals soit un succès.

Au-delà, l'Etat a engagé avec les collectivités territoriales et les organisations professionnelles une démarche de moyen terme visant à mieux structurer les politiques culturelles publiques en faveur des festivals.

Une première édition des **Etats Généraux des Festivals** a eu lieu les 2 et 3 octobre 2020 à Avignon et dans toute la France avec le relais des DRAC.

Une seconde édition aura lieu le 28 juin prochain en clôture du Printemps de Bourges, et permettra de présenter l'avancée des travaux communs engagés, en vue d'une plus grande connaissance et prise en compte de la forme festivalière, avec pour objectif une meilleure appréhension des festivals par les pouvoirs publics.

Signataires : L'Etat, les collectivités territoriales et les intercommunalités



Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr